

**Chemin :**

**Code de procédure pénale**

- ▶ Partie réglementaire - Décrets en Conseil d'Etat
  - ▶ Livre V : Des procédures d'exécution.
    - ▶ Titre II : De la détention
      - ▶ Chapitre V : De la discipline et de la sécurité des établissements pénitentiaires
        - ▶ Section 1 : De la discipline
          - ▶ Sous-section 2 : De la procédure disciplinaire
            - ▶ Paragraphe 1er : De la commission de discipline

**Article R57-7-6**

- ▶ Créé par Décret n°2010-1634 du 23 décembre 2010 - art. 1

La commission de discipline comprend, outre le chef d'établissement ou son délégué, président, deux membres assesseurs.

**Liens relatifs à cet article**

Créé par: Décret n°2010-1634 du 23 décembre 2010 - art. 1